

Communauté de Communes
" La Porte Normande "
Siège : 8, rue des épinoches 27220 St André de l'Eure
Tél. 02.32.32.95.00 - Télécopie : 02.32.32.95.01

Compte rendu de l'assemblée générale
Séance ordinaire du 8 avril 2010

L'an deux mil dix et le huit avril à 18h30,

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, le 29 mars 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes de La Forêt du Parc, sous la présidence de Monsieur Gérard DELAUNEY - président.

Présents : Mmes et Ms Gérard DELAUNEY, Michel LE BESCOND, Raymond GERLITZER, Sylvain BOREGGIO, Dominique HÉBERT, Daniel DOUARD, Dominique DAVARD, Max CONFAIS, Roger ALBENQUE, Gilbert PAUL, Jean-Pierre MOREL, Christine LEMONNE, Robin SAULNIER, Gilles VILLEZ, Michel COCHON, Jean-Pierre MORVAN, Raymond CISSEY, Marceau WILMART, Rosine COULONG, Daniel LAVIGNE, Pierre PERSICO, Ketty REVEL, Josette LEROUX, Isabelle INFROY, Claude BATAIS, Jean-Pierre GATINE, Pierre BAZENET, Étienne COLLEU, Cédric BROUT, Jean-Pierre PICHOS, Renée BONNARD, Jean LEBLOND, Didier SCHALLER, Claude ROYOUX, René DAMAZ, Jean DUBOIS, Michel BOURGY, Hubert FAIVRE, Séverine GUESNET, Didier LEMERCIER, Serge MASSON, Robert SCHOIRFER, Jean-Pierre LE HENAND, Bruno VANCAEYZEELE, Laurence MAILLARD.

Madame Oger, Conseillère Générale, excusée.

Absents représentés par leurs suppléants : Madame Patricia BAZIN est représentée par Monsieur Daniel L'HOSTIS, Claude UGGERI est représenté par Cédric BROUT, Michel BOURGY est représenté par Monsieur Hubert FAIVRE, Pascal DUPRE est représenté par Robert SCHOIRFER, Marie-Martine COURSIN est représentée par Jean -Pierre LE HENAND.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Violaine PAULINE, Michel HERMÉ.

Absents : Messieurs Christophe ENÉE, Didier DESSAINT, Jean-Pierre DANGOUMAU, Bernard PITETTE, Gérard FAUCHET, Sylvie MALLET, Éric LAINÉ et Gérard DOLLEY,

Monsieur Michel HERMÉ donne pouvoir à Monsieur Max CONFAIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Étienne COLLEU.

45 présents et 46 votants

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente
- 1 - CA 2009 CCPN
- 2 - Affectation du résultat CCPN

- 3- BP 2010 CCPN
- 4 - TEOM
- 5 - Taux CCPN
- 6- Commissions,
- 7 - Questions diverses.

Le compte rendu de l'assemblée du 24 mars 2010 est adopté à l'unanimité (46 voix).

Madame Coulong fait remarquer que deux rectificatifs sont à apporter à ce compte-rendu. Le premier concernant les subventions de travaux d'assainissement qui seront prochainement annulés. Il faut remplacer travaux d'assainissement individuels par travaux d'assainissement collectifs.

Le second point concerne l'ouverture des centres de loisirs durant le pont de l'ascension; il faut rectifier en indiquant que toutes les communes dans lesquelles les écoles feraient le pont doivent se faire connaître afin d'organiser l'accueil dans les centres le vendredi 14 mai 2010.

Monsieur Wilmart précise également que les épandages prévus en assainissement concernent la station de La Couture Boussey et non pas Saint André de l'Eure.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte rendu de bureau

La réunion de bureau du 10 mars 2010 a préparé l'assemblée de ce jour.

1 - CA 2009 CCPN

Le Président présente le CA 2009 de la CCPN.

Arrivée de Messieurs Villez et Fauchet.

Le Président se retire afin que Monsieur Le Bescond fasse voter le budget. Aucune remarque n'est émise.

Il fait donc adopter le Compte Administratif 2009 à l'unanimité.

2 - Affectation du Résultat CCPN

Après avoir voté l'affectation du résultat 2009, les élus ont décidé de reporter le vote à la prochaine assemblée du 14 avril 2010.

3 - BP 2010 CCPN

Le Président propose d'étudier le budget global 2010 de la CCPN service par service, comme détaillé sur le document reçu par les délégués.

Chaque président de commission présente son budget.

OM:

Monsieur Confais présente le budget des ordures ménagères.

Le budget tient compte d'une augmentation de 4% de TGAP du SETOM. Le taux de TEOM reste inchangé, à 14,65%.

Logement Handicap :

Monsieur Hébert présente le budget Logement -Handicap.

Madame Coulong demande pourquoi le reste à réaliser de l'étude sur le diagnostic n'apparaît pas.

Monsieur Hébert précise que celui-ci est compris dans les honoraires.

Madame Coulong indique qu'il aurait été judicieux de le faire apparaître distinctement.

Animation-Tourisme :

Monsieur Le Bescond présente le budget 2010 concernant l'animation tourisme.

19h05 arrivée de Monsieur Leblond.

Le budget VTT est, pour cette année, encore à cheval sur celui du tourisme, l'an prochain, le tourisme supportera la totalité des charges du budget VTT.

Monsieur Pichois fait remarquer que l'aire de camping car est coûteux, 80 000 euros c'est un gros budget. Monsieur Le Bescond précise que 60 000 euros étaient prévus au départ mais l'assainissement collectif qui est compris dedans, le budget est donc augmenté. Dès que les tarifs seront connus, la commission étudiera les propositions qui les communiquera pour approbation au bureau et à l'Assemblée Générale.

Madame Coulong demande sur quelle ligne se situe le budget de l'aire de camping car de Croth ?

Monsieur Le Bescond répond que cela est prévu après la réalisation de l'aire de Saint-André de l'Eure comme décidé en commission.

Monsieur Wilmart demande pourquoi réalise t-on cette aire, est-ce obligatoire ?

Monsieur Le Bescond indique que sur le territoire il n'existe aucune aire pour accueillir les camping-caristes qui sont en demande.

Madame Coulong précise que l'aire de camping-car de Croth sera moins onéreuse. L'assainissement est déjà en place et la voie verte doit participer.

Monsieur Royoux ne comprend pas pourquoi sur la feuille récapitulative les chiffres sont différents.

Le budget par service est vu en commission depuis longtemps et ce sont les ajustements définitifs qui apparaissent sur le récapitulatif.

Enfance - Jeunesse :

Monsieur Boreggio signale qu'un gros effort a été réalisé sur les budgets du service. Les directions de centre indiquent qu'ils sont en limite financière et que s'il s'avérait que le budget devait réduire à nouveau, ce serait désormais au détriment des enfants.

Il reprend le fonctionnement centre par centre en précisant les montants réalisés en 2009 pour chacun d'entre eux. Il précise que l'augmentation des frais du centre de Saint André de l'Eure est due à la création d'un poste d'adjointe, que ceux de Garennes sur Eure et Prey ouvrent désormais tous les mercredis de l'année et enfin, sur Chavigny Bailleul un remplacement est effectué.

Monsieur Morel indique qu'il n'est pas significatif de comparer les budgets des centres en comparaison des Comptes Administratifs 2009 et Budgets prévisionnels 2010 ; que de cette manière, il serait perçu que certains centres feraient plus d'efforts que d'autres alors que ce n'est pas le reflet de la réalité.

Il demande si le coût pourrait être ramené au coût d'un enfant ?

Monsieur Boreggio explique que cela a déjà été effectué et que selon les centres concernés le reflet de cette analyse est faussé par la variation des coûts de charges fixes.

Monsieur Masson souhaite connaître l'évolution de l'accueil sur les centres ?

La tendance des 3 premiers mois 2010 s'oriente sur une stabilisation sauf sur le centre de Saint André de l'Eure où l'accueil est en diminution..

Concernant le Projet Social de Territoire, Monsieur Boreggio souligne la qualité du travail effectué par Marie Gillot.

Monsieur Boreggio propose d'étudier l'investissement.

Madame Coulong avait cru comprendre que dans le cadre de la compétence enfance jeunesse les investissements restaient à la charge des communes ? Aujourd'hui, il apparaît que la donne change pour certains centres. Elle demande l'équité pour toutes les communes.

Monsieur Boreggio indique que dans le budget, l'investissement du mobilier correspond à des actions particulières telle la sécurité pour Bois Le Roy.

Monsieur Morel précise que les communes ont toujours eu à charge l'immobilier qui accueille les CLSH.

Mme Coulong spécifie que pour le centre de Croth, tout a été pris en charge par la commune ! Où est l'équité ?

Certaines communes demandent à être remboursées de l'eau, du gaz, de l'électricité. Pourquoi pas toutes ?

Monsieur Cochon explique que dès lors que la commune de Chavigny Bailleul était demandeuse et satisfaite du service rendu, il n'avait jamais demandé de remboursement.

Monsieur Dubois relève que selon les endroits, il est difficile de faire la part des choses, puisque les locaux CLSH sont les locaux scolaires ... le CLSH en contre-partie utilise le matériel de l'école, Monsieur Masson demande une clarification puisqu' à partir du moment où les compétences sont transférées, pourquoi séparer l'investissement du fonctionnement ?

Monsieur Masson et Madame Coulong demandent à ce que des règles soient établies et clarifiées de façon équitable pour toutes les communes.

Monsieur Borregio indique qu'il reste une solution que le service Enfance-Jeunesse n'applique pas, il s'agit du plafonnement de taux ; ou encore la récupération des frais pour chaque commune. Il propose que ce problème soit mis à l'ordre du jour de la prochaine commission Enfance-jeunesse.

Voirie :

Monsieur Douard présente le budget Voirie par chapitre.

Monsieur Masson demande pourquoi les indemnités de Président ne sont pas les mêmes que dans les autres services ? Le Président assure que l'autre partie de ses indemnités budgétée sur le service Transport. L'intégralité lui est bien versée.

Madame Coulong s'étonne de ne pas voir de ligne correspondant à la DGF

Le Président lui répond que comme précisé dans les documents remis lors de la dernière assemblée, la DGF est reversée aux communes(document AMF page 24 paragraphe 23).

Madame Coulong ne l'a pas compris comme cela.

Monsieur Lavigne souhaite savoir si chaque agent possède sa caisse à outils ? Monsieur Douard lui confirme en indiquant que celle-ci comporte : boîte à cliquets et petit matériel indispensable.

Monsieur Douard précise également les tonnages d'enrobé à froid mis en oeuvre en ce moment par les agents :

Foucrainville 6T, La Couture Boussey 3T, Épieds 1 partie de réalisée car travaux actuellement 1T, Batigny 1t, Garennes 1T, Bois Le Roy 5T, Saint André de l'Eure 2T, Croth VC 1 500Kg et l'équipe terminera dès la semaine prochaine.

Concernant le concassé (bordures) , Bois le Roy a bénéficié de 20 T, La Couture Boussey de 15T, tout cela avec 2 agents.

La pose de panneaux sur la VC15 est prévue la semaine prochaine.

Monsieur Masson souhaite avoir des précisions quant à l'investissement et notamment sur le reste à réaliser. Il constate que l'appel d'offres a été très favorable du simple au double ? Le Président lui confirme qu'il s'agissait de la première année et ce sont les estimations faites par la DDE réévaluées compte tenu des dates d'évaluations initiales .

Il est demandé si les travaux 2010 tenaient compte d'une réévaluation ?

Monsieur Douard répond que les chiffres sont plus précis puisque désormais le service peut s'appuyer sur de l'acquis.

Monsieur Dubois veut savoir s'il y a un moyen de connaître approximativement les fonds de concours pour les communes et plus particulièrement quelle sera la participation de sa commune ? Le Président lui donne pour exemple que le SIEGE surestime souvent les coûts des travaux, et qu'il est difficile de prévoir le prix avant que ceux ci ne soient finis.

Monsieur Cochon enchérit, en s'appuyant sur ses récents travaux, qu'il faut compter environ la moitié pour les fonds de concours.

Monsieur Douard propose de communiquer les chiffres à la mairie de Marcilly sur Eure dès qu'ils seront en sa possession..

Madame Coulong précise que le budget bâtiment n'est qu'un budget analytique .

Le Président présente le budget du transport et le budget général en fonctionnement et investissement.

Monsieur Masson demande alors comment équilibrer le budget ?

Monsieur le Président indique qu'il va ensuite présenter les taxes qui vont équilibrer le budget , à charge de l'assemblée générale de l'accepter ou non.

Madame Coulong demande quel taux va t-on mettre ?

Monsieur Le Président précise que chaque commission a préparé son budget, avec une estimation des dépenses, une première projection indiquait un manque de 400 000 euros. Dès lors, une réunion des vices-présidents a été mise en place et que des sacrifices ont été effectués dans chaque service. Après cela, avec un taux de 10%, il manquait encore 139 614 euros ; à 15% n'apparaissait plus que 51 000 euros de différence.

Madame Coulong demande à ce qu'une véritable commission finances qui procéderait à une analyse prospective qui aurait pu réduire sur certains postes. Il faut voir les choses à long terme et non plus à court terme.

Le Président répond que le prochain recrutement sera pour un poste d'analyste financier.

Monsieur Masson propose qu'avant de voir le budget, une orientation budgétaire 2010 soit effectuée afin de savoir si les nouveaux projets, la fiscalité, les emprunts sont corrects. Il faudrait, comme sur la commune de Saint André de l'Eure voter les taux avant le budget.

Si le taux proposé est voté, cela représenterait environ 30 euros par foyer.

Le Président répond que cela représenterait environ 18 à 20 euros pour sa commune.

Monsieur Masson souhaite qu'une vraie commission de finances, tout comme une vraie commission du personnel soient créées au sein de la CCPN. Ce n'est pas aux vices-présidents et au bureau d'analyser les finances.

Il souhaite également que le Président ne soit pas forcément sur la défensive, qu'il faut retrouver une sérénité afin de travailler ensemble.

Néanmoins, monsieur Masson se refuse de voter 15% d'augmentation.

Le Président suggère que s'ils le souhaitent, Monsieur Masson crée la commission du personnel et Madame Coulong la commission financière. Madame Coulong précise qu'elle relève le défi.

Le Président demande alors de bien vouloir faire avancer les choses :
Quels sont les postes de dépenses à supprimer ?

Monsieur Davard indique que cette discussion a déjà eu lieu en bureau et qu'il est inadmissible de revenir sans cesse sur des points discutés au préalable.

Avec les simulations proposées au dernier bureau 13 membres sur 15 ont approuvé.

Monsieur Douard signale que lors de l'analyse financière, cette situation était prévisible alors il ne faut pas à être surpris !

Mademoiselle Guesnet demande à quoi servent les commissions si les décisions sont constamment remises en cause ?

Madame Coulong fait lecture de l'analyse financière où il est indiqué que l'endettement est contenu mais récent ?

Monsieur L'Hostis affirme que malgré cela, la CCPN continue de recruter. Le Président lui stipule que les délégués ont reçu l'état complet du personnel à la précédente réunion et que ses propos ne sont pas exacts. M. L'Hostis répond qu'il n'était pas présent à cette réunion.

Monsieur Pichois dit que les commissions ont bien travaillé, alors pourquoi remettre en cause leurs décisions ?

Monsieur Morel indique qu'il est mal venu de mettre en opposition membres des commissions et de l'Assemblée Générale.

Madame Coulong propose de mettre en place une lettre de cadrage afin que les commissions travaillent en sérénité ; un débat budgétaire en septembre au plus tard serait indispensable.

Madame Infroy intervient en précisant que chacun parle de son problème sans tenir compte des budgets des autres commissions, qu'il faut voir un plan, une perspective avec un impact financier et ne pas ressasser les éternelles querelles. Il faut songer aux années futures.

Mme Coulong ajoute que la CCPN a trop fonctionné en autofinancement et qu'elle n'a pas suivi les avertissements de la trésorière.

Monsieur Masson demande si sur l'affectation du résultat en investissement (317 054 euro) il serait possible de prendre la moitié en fonctionnement et emprunter pour le reste.

Cela ferait un bon compromis d'une hausse de 7% de la taxe CCPN.

Monsieur Royoux demande si le bâtiment de voirie (120 000 euros) ne pourrait pas être rediscuté.

Le Président lui indique qu'il s'agit de toute façon d'un emprunt et que cela ne changera rien.

Monsieur Gerlitzer précise qu'il faut absolument protéger le matériel qui se détériore.

Le Président propose de faire un état et de rediscuter de ce budget et de ce taux le mercredi 14 avril à 18h30 à la salle polyvalente de Coudres.

4 - TEOM

Vu le budget du service Ordures Ménagères.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 46 voix pour,

- ↳ De voter les taxes ordures ménagères au taux de 14.65 %, taux identique à celui de l'année passée,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Voirie

Monsieur Douard explique, sur demande de Monsieur Albenque, que concernant le balayage la préfecture autorise la CCPN à continuer le balayage sur la voirie communale, mais que concernant les voies départementales, il faudra réaliser un groupement de commandes des communes. Cette partie de balayage départemental sera à charge financière des communes. Afin de simplifier la prestation, il serait intéressant de ne retenir qu'un seul et même prestataire. Une proposition sera faite à chaque commune avant l'appel d'offres.

Concernant le sel de déneigement, un groupement de commandes, également à la charge des communes peut être organisé en prix groupé et livré dans les communes.

Séance levée à 21h25.